

# Quand mentionner la nationalité?

Les directives déontologiques invitent à la prudence, mais la presse indique presque toujours l'origine des délinquants, que donne la police. Tour d'horizon.

La mention ou non de l'origine des délinquants a été fortement discutée en rapport avec les agressions contre des femmes à Cologne, à Nouvel An. La question bute toutefois sur une limite: tant que les auteurs des agressions ne sont pas arrêtés, la police ne peut pas connaître leur nationalité. Les médias n'ont donc pu recourir qu'à des typologies plus larges. Mais lesquelles employer? «D'origine nord-africaine»? «De langue arabe»?

Dans leurs compte-rendus de faits divers violents, «les journalistes devraient renoncer à des désignations qui discriminent une nation, une ethnie ou une religion», écrit le Conseil suisse de la presse dans sa prise de position 10/2001. Il s'agissait alors, entre autres, de la dénomination «de type yougoslave». Une autre prise de position similaire (13/2006) acceptait une plainte contre un article parlant de «Schwarzafrikaner» (Africains noirs) parmi des trafiquants de drogue.

La directive 8.2 de la Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste précise ceci: «La désignation de l'appartenance ethnique ou nationale, de l'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle et/ou de la couleur de peau peut avoir un effet discriminatoire, en particulier lorsqu'elle généralise des jugements de valeur négatifs et qu'elle renforce ainsi des préjugés à l'encontre de minorités. C'est pourquoi les journalistes font une pesée des intérêts entre la valeur informative et le danger d'une discrimination. Ils respectent le principe de la proportionnalité.»

«Nous nous en tenons aux pratiques de la police», explique Fabian Zürcher, rédacteur en chef adjoint du groupe Blick. Or les corps de police, dans leurs communiqués, nomment presque toujours la nationalité des auteurs de délits. Si bien que la plupart des médias reprennent ces indications. «En règle générale nous indiquons la nationalité quand nous recevons cette information de la police. La mention de la nationalité fait partie à notre avis de l'information», dit Myriam Käser, cheffe de la communication du groupe NZZ.

Publicité



Dans la presse romande, c'est devenu la règle. Même si, comme le dit Grégoire Nappey, rédacteur en chef du Matin, «la publication de la nationalité est un vieux débat dans les rédactions. Nous publions cette information lorsque nous l'avons.» Même chose pour le gratuit 20 Minutes: «c'est une info», souligne le spécialiste des faits divers Abdoulaye Ndiaye. Étonnamment, son journal reçoit selon lui surtout du courrier de lecteurs d'origine étrangère, demandant que ce soit aussi précisé quand l'auteur d'un délit est suisse - et 20 Minutes le fait. A la Tribune de Genève, «nous avons pour principe général d'évoquer la nationalité des délinquants ou des criminels, parce qu'elle donne une réalité sociologique en la matière», explique Denis Etienne, rédacteur en chef adjoint.

Pourquoi la mentionner? Parce que «ne pas préciser cette information par peur de stigmatiser les étrangers aurait pour effet de renforcer le sentiment que la presse cède au politiquement correct», relève Serge Gumy, rédacteur en chef de La Liberté. «Que ce soit en ligne ou dans notre version papier, nous reprenons la mention de la nationalité dans nos articles, que les personnes impliquées soient suisses ou étrangères. Par ailleurs, dans l'optique de la prochaine réintroduction de mesures d'expulsion par des juges - que ce soit selon les modalités définies par l'UDC ou celles du Parlement -, cette précision va prendre une importance accrue dans la procédure pénale. Nous tâchons d'éviter en revanche de mentionner la nationalité dans les titres.»

Le Tagesanzeiger «ne désigne en principe pas la nationalité dans le titre ou le lead, et ne place pas l'origine du délinquant au centre de l'information», précise Christoph Zimmer, porte-parole de Tamedia. «Mais le sexe et la nationalité sont en règle générale donnés. 20 Minuten indique aussi en principe la nationalité, l'âge et le sexe du délinquant ou du suspect, mais s'abstient de le faire dans le titre.»

L'ats a inscrit dans son manuel le suivi des recommandations du Conseil de la presse, précise le rédacteur en chef adjoint, Winfried Kösters. Pour les délits ou événements dont on peut s'attendre qu'ils vont susciter des vagues, en particulier les crimes capitaux, la nationalité est mentionnée. «Mais nous faisons attention à être précis. Ce qui veut dire que nous renonçons à des dénominations vagues comme «Européens de l'Est» ou «Noirs africains». Chaque cas est à examiner en particulier.»

Le jugement au cas par cas, c'est aussi ce que recommande Dominique Strebel, enseignant au MAZ (Centre de formation des journalistes, à Lucerne). La nationalité doit être indiquée quand elle représente un argument important et sert la compréhension des faits. Les sources officielles doivent donner toutes les informations aux journalistes, et c'est à ces derniers «d'évaluer ce qui sert l'intérêt public. Ils devraient le faire mieux qu'ils ne le font actuellement.» Ce qui est à évaluer, c'est s'il y a une relation de cause à effet entre la nationalité et le délit. «Si, comme par exemple pour les crimes d'honneur, l'origine est un

élément important d'explication du comportement, il est clair qu'il faut la nommer. En cas de vol, il n'y a pas de lien causal.»

Deux exemples intéressants à ce sujet dans les chapeaux d'articles de la rubrique Faits divers du Matin online, ce 10 février. Dans un cas la pertinence de l'origine du détenu paraît évidente, dans l'autre on ne voit pas ce qu'elle apporte:

«La surveillante de prison Angela Magdici a aidé à s'évader un Syrien Hassan Kiko condamné pour viol en Suisse.»

«Le Tribunal correctionnel de Genève a condamné un Turc de 50 ans à deux ans de prison avec sursis complet pour avoir transmis le VIH à sa copine.» B.B. / A.M.

## «Stacy, réponds-moi»

Le 6 janvier, 20 Minutes évoquait sous ce titre le meurtre d'une jeune femme par son compagnon à Montreux, suivi du suicide de celui-ci. Le lendemain, sur le site du journal, le titre avait changé («Ma fille, réponds-moi. Je suis très inquiète») et la photo était floutée. «Souvent les gens changent d'avis», explique l'auteur de l'article, Abdoulaye Penda Ndiaye. J'avais eu la mère au téléphone, elle avait demandé leur accord aux personnes présentes autour d'elle, elle voulait que sa fille décédée soit reconnaissable, qu'on la voit belle. Puis, au milieu de la nuit, elle a changé d'avis, elle a



Bildlegende in Soho Regular 8 Punkt

même réveillé notre rédacteur en chef. C'était trop tard pour changer l'édition imprimée mais nous avons corrigé sur notre site.»

Abdoulaye Penda Ndiaye est spécialisé dans les faits divers au quotidien gratuit. Journaliste sénégalais, il est arrivé en Suisse en 2002. Il a collaboré neuf ans à 24 Heures, et depuis trois ans à 20 minutes. Petit à petit, il s'est spécialisé dans les faits

divers, pour lesquels il dit avoir une prédilection. «On me les confie souvent parce que je commence à avoir de la bouteille, une certaine habitude de ces sujets délicats, émotionnels.»

Les lecteurs-reporters, confirme-t-il, ont pris une place importante dans son travail. C'est devenu «une mine incroyable, tout ce qu'on reçoit depuis des smartphones. Après, bien sûr, il faut vérifier.» Le temps que ça lui prend? «ça dépend des jours, je peux y passer 10 minutes ou 3 heures en cas d'événement grave. Le soir du drame de Stacy, j'ai reçu plusieurs témoignages. La nouvelle nous est parvenue vers 16 heures, et à minuit je travaillais encore sur ce drame pour notre site web.»

Publicité



## Plus de clarté.

Que se passe-t-il dans le monde des médias? Quelles sont les principales évolutions, les nouvelles tendances? Lectrice ou lecteur d'EDITO, vous en saurez plus. EDITO porte un regard critique sur le paysage médiatique, en Suisse et ailleurs.

### Assurez-vous une vue d'ensemble!

En souscrivant un abonnement au prix de 69 francs, vous recevez EDITO six fois par an. Et vous avez accès à tous les services en ligne d'edito.ch.

edito.ch/fr | abo@edito.ch



**EDITO**  
LE MAGAZINE SUISSE DES MÉDIAS